

## SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération de Castres - Mazamet, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

22 septembre 2023

**Date d'affichage :**

22 septembre 2023

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 60

**Délibération n° :** 28092023 /6.1

**Nombre de voix délibératives :**

47

**Membres titulaires présents : 41**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir à Marc MADERN), Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Elian COMENT), Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 2**

Bernard BARRIER (représenté par Thomas VINCENT), Xavier ICHARD (représenté par Thierry FOULCHÉ).

**Membres suppléants présents : 2**

Thomas VINCENT (représente Bernard BARRIER), Thierry FOULCHÉ (représente Xavier ICHARD).

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4**

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Elian COMENT (pouvoir à Jean-Marc TARROUX), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Jean ESQUERRE), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT).

**Membres titulaires excusés : 13**

Sylvain CALS, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Didier VALAX, Mickaël VIATGE.

**Objet : PCRS – Modification de la convention de coopération public-public pour la constitution d'un fond de plan « très grande échelle »**

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu de la délibération n°09092022 /5.1 du 19 septembre 2022, le comité syndical du SDET s'est prononcé favorablement, conformément à ses statuts, pour devenir Autorité Publique Locale Compétente à la maille départementale concernant le Plan de Corps de Rue Simplifié (fond de plan cartographique à haute précision).

Monsieur le Président ajoute que le Comité syndical s'était prononcé favorablement le 22 juin 2023 pour conventionner avec l'IGN afin de produire de manière coordonnée et mutualisée un plan de corps de rue simplifié compte tenu des capacités techniques, financières et institutionnelles de l'IGN. (Délibération n°22062023 /5.1).

Suite à des modifications apportées à la convention entre le SDET, OPenIG et l'IGN concernant les modalités de financement du programme et le versement des contributions financières par les signataires, Monsieur le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur les ajustements inscrits dans les articles 6 et 7 et dans les tableaux de l'annexe financière n°3 de ladite convention.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Accepte** les modification apportées aux articles 6 et 7 et aux tableaux de l'annexe financière n°3 de la convention avec OPenIG et l'IGN.
- **Autorise** le Président à signer la dite convention, figurant en pièce jointe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 28 septembre 2023

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

